

DELIBERATION N° 104-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
PREVOT Fabienne	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	GARCIA Bernadette	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	MORA Serge
LAMOUR Jérôme	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), GRAND Florence (pouvoir à MULYK Arnaud).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	47
Nombre de pouvoirs :	09
Nombre de délégués votants :	56

OBJET : GESTION DES DIFFERENTS ESPACES DE LA GARE DU TEMPS : CONVENTION DE MANDAT AVEC MATHEYSINE TOURISME

Madame la Présidente rappelle que Matheysine Tourisme occupe le rez-de-chaussée du bâtiment de la Gare du temps, située sur la commune de La Mure.

Depuis avril 2024, Matheysine Tourisme assure une ouverture à l'année du site, tant pour l'accueil, le conseil de la clientèle touristique et pour l'accès aux différents espaces de travail de la Gare du Temps.

Afin de faciliter l'accès de La Gare du Temps aux usagers, la Communauté de Communes de la Matheysine confie à Matheysine Tourisme la gestion de ses différents espaces (coworking, salles de réunions) notamment sur les aspects de facturation, encaissement des loyers et leur reversement à la CC Matheysine.

Une convention de mandat doit donc être conclue à cet effet (projet annexé à la présente délibération).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE ET CHARGE** Matheysine Tourisme à gérer les différents espaces de la Gare du Temps, notamment sur les aspects de facturation, encaissement des loyers et du reversement à la CC Matheysine ;
- **ADOpte** le projet de convention ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention de mandat et tous les documents rattachés à cette décision permettant sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

La Présidente,

Coraline SAURAT